

Règlement Intérieur du Paris Lady Basket 2026-2027

Le présent règlement intérieur vise à établir les normes et les attentes pour tous les membres du Paris Lady Basket (PLB), dans le but de promouvoir un environnement harmonieux, respectueux et propice à la pratique du basketball féminin.

1 Adhésion et Engagement :

- 1.1. Toute joueuse, entraîneur, membre du personnel, bénévole ou supporter du PLB est tenu de respecter les statuts, les règlements et les valeurs du club.
- 1.2. L'adhésion au PLB implique un engagement envers l'esprit d'équipe, le fair-play et le respect des autres membres, adversaires et officiels.
- 1.3 Pour adhérer au club, le dossier doit être complet.
- 1.4 Deux entraînements d'essais sont possibles avant validation définitive de l'inscription.

2 Comportement et Discipline :

- 2.1. Tout membre du PLB est tenu de respecter les règles de conduite et de fair-play sur et en dehors du terrain.
- 2.2. Tout comportement violent, discriminatoire, intimidant ou contraire à l'éthique sportive sera sévèrement sanctionné, conformément aux procédures disciplinaires du club.
- 2.3 Les responsables légaux des adhérentes mineures sont responsables de la gestion des téléphones portables et de leur utilisation, en particulier des réseaux sociaux de leurs enfants.
- 2.4 Une attention très particulière sera tenue sur les propos des unes et des autres à l'égard de leurs coéquipières, des entraîneurs, des adversaires et de tous les acteurs de la pratique sportive engagée par le club.
- 2.5 En fonction du comportement des sanctions sont possibles. De la mise à pied à l'exclusion définitive du club. Toute sanction sera précédée d'un entretien avec l'adhérente et de ses responsables légaux si adhérentes mineures. Les sanctions éventuelles seront décidées par le comité directeur du club et de l'entraîneur de l'adhérente.

3 Entraînements et Compétitions :

- 3.1. Les joueuses et les entraîneurs doivent assister régulièrement dans la mesure de leur engagement aux entraînements, et respecter les horaires établis.
- 3.2. Toute joueuse ou entraîneur absent doit en informer l'équipe technique avec un préavis raisonnable, sauf en cas d'urgence.
- 3.3 L'accès aux entraînements est réservé exclusivement aux adhérentes et à l'encadrement technique du Paris Lady Basket. Les personnes extérieures au club ne sont pas autorisées à assister aux séances d'entraînement sans autorisation préalable du comité directeur.
- 3.4 La participation à la compétition n'est pas obligatoire et est soumise à la disponibilité des joueuses ainsi qu'aux décisions de l'entraîneur. L'inscription au club ne garantit pas un droit absolu à participer à l'ensemble des matches, qui dépendent des critères de sélection et des besoins de l'équipe déterminés par l'encadrement technique.

4 Équipements et Tenues :

- 4.1. Les joueuses doivent porter l'équipement officiel du club lors des compétitions et des événements officiels.

4.2. Les équipements du PLB doivent être traités avec respect et maintenus en bon état. En cas de dégradation, le club pourra vous réclamer sa facturation.

4.3 La participation aux compétitions officielles induit aux joueuses l'acceptation des règlements officiels de la Fédération Française de Basket-Ball (Pas de bijoux, pas de couvre-chef, les ongles courts...)

5 Cotisation :

5.1. Chaque membre du PLB est tenu de payer une cotisation annuelle pour la saison en cours. La cotisation doit être complète lors de l'inscription. Le club propose des facilités de paiement (3 chèques maximum jusque fin décembre de l'année en cours, Tickets Loisirs CAF, Coupons Sports ANCV, Chèques Vacances, Pass Sport, Reduc Sport etc...)

5.2 La cotisation versée par les membres du Paris Lady Basket permet de financer divers aspects essentiels du club, notamment l'acquisition des licences, l'achat de matériel sportif, la location des gymnases et du local, ainsi que l'encadrement des joueuses et le développement du projet éducatif. Ce dernier vise à promouvoir des valeurs éducatives fondamentales telles que le savoir-être, en favorisant le respect mutuel et les bonnes manières, la confiance en soi, en encourageant la prise d'initiative et la gestion des émotions, et la solidarité, en encourageant l'esprit d'équipe et l'entraide au sein du club et au-delà.

5.3. La cotisation est une adhésion au projet du club, elle est due pour toute la saison et n'est pas remboursable, sauf dans des circonstances exceptionnelles et à la discrétion du comité directeur du club.

5.4. Le non-paiement de la cotisation peut entraîner la suspension des droits et des privilèges de membre, y compris l'accès aux entraînements et aux compétitions.

6 Affaires personnelles :

6.1 Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

6.2 Les affaires des adhérentes peuvent être placées dans le gymnase au vu de tout le monde ou isolées dans les vestiaires.

7 Amendements et Modifications :

7.1. Le règlement intérieur peut être amendé ou modifié par décision du comité directeur du PLB, après consultation des membres du club.

7.2. Tout changement apporté au règlement intérieur sera communiqué aux membres de manière claire et opportune.

En signant ce règlement intérieur, chaque membre du Paris Lady Basket reconnaît avoir pris connaissance des règles et des obligations qui y sont énoncées, et s'engage à les respecter en tout temps.

Signature à apposer en présence d'au moins un membre du comité directeur du club.

NOM PRENOM RESPONSABLE LEGAL :

NOM PRENOM ADHERENTE MINEURE :

CATEGORIE ADHERENTE :

DATE :/...../.....

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION LU ET APPROUVE